



Dégat des eaux problème entre assurances

Par **alandco**, le **15/02/2015** à **19:00**

Bonjour,

En mars 2014, locataire d'un appartement, j'ai été victime d'un dégat des eaux due à une fuite située chez mon voisin du dessus. Cet incident a beaucoup endommagé le plafond de ma salle de bains. Un constat a été signé avec mon voisin. Je l'ai envoyé à mon assurance et au syndic de mon immeuble en recommandé, accompagné d'une déclaration d'incident.

Par la suite, le syndic et mon propriétaire ont insisté pour qu'un expert de mon assurance détermine l'indemnisation pour effectuer les travaux de réparation. J'ai eu un rendez-vous par téléphone avec l'expert de mon assurance, auquel mon propriétaire a assisté. Sa conclusion: le plafond appartenant a la copropriété, il convient selon la convention cidre à l'assurance du syndic d'intervenir. L'expert leur a envoyé une lettre dont il m'a fait copie le 30/05.

Depuis ce jour, je n'ai aucune nouvelle du syndic malgré mes relances. Pour toute réponse aux mails que je leur ai envoyé, il me répond que c'est au propriétaire de faire les travaux nécessaires. Ce dernier me demande de faire un recours auprès de mon assurance pour le traitement de mon dossier. Et mon assurance me répond que c'est l'assurance de la copropriété qui doit intervenir. Cela fait maintenant presque un an! Entre-temps, un architecte mandaté par le syndic pour estimer l'état de l'immeuble est venu chez moi et a signifié dans un devis le montant des travaux du plafond de ma salle de bains (environ 800 euros) en indiquant un risque d'écroulement du plafond. Toutes les parties concernées ont ce document, comme les autres, mais rien ne bouge. Pour le syndic, le passage de l'architecte ne rentre pas dans le dégâts des eaux, c'était prévu par la copropriété et les travaux qu'il a constaté sont privés, donc à charge du propriétaire. Pour le propriétaire, c'est un devis qui rentre dans le dégâts des eaux et c'est à mon assurance d'agir. Et pour mon assurance à celle du syndic... Tout le monde se renvoie la balle et me demande de faire bouger les choses. Or je suis totalement démunie et ne sait plus quels sont mes droits et mes devoirs.

Pouvez-vous m'aider à y voir plus clair dans cette situation? Que puis-je faire?

Merci d'avance.